

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 février 2024 à 18 heures 00, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX MORA Florence, MOUSIS Didier, VILLEDIEU Arnaud, DALEAS Annie, GERMAIN Eric, SIMON Lydie, DO COUTO Carlos (a quitté la séance à 18h50), PANSIER-SOUCAZE Hélène, ARBERET Jean-Marc, SARTHOU Gérard, BIASON Catherine, ZINT Murielle, CHAGOT Raymond, MÉSSÉGUÉ Martine, BLANC Stéphane, LEPREUX Stéphane, RODRIGUEZ Karine, CATALOGNE Cyril, POIREL Isabelle, TRILLAUD Marie, BELLOCQ Rémi, BOURDET Eric, BONNET Pascal

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame HORROD Vanessa a donné procuration à Monsieur MOUSIS Didier
- Monsieur DO COUTO Carlos a donné procuration à Madame DALEAS Annie (à partir de 18h50)
- Madame BLEAU VERDIER Nathalie a donné procuration à Madame ZINT
- Monsieur GUIET Hervé a donné procuration à Monsieur CHAGOT
- Monsieur MIEYAA Xavier a donné procuration à Monsieur BELLOCQ Rémi
- Madame MAZILIE Eve a donné procuration Madame TRILLAUD Marie
- Madame MOLINA Audrey a donné procuration à Monsieur BONNET Pascal

Absents :

- Madame GARCIA Patricia
- Monsieur FOUQUET Franck
- Madame BENETEAU Valérie

Secrétaire(s) de séance : Madame Florence THIEUX MORA

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

- 1- Débat sur les orientations budgétaires 2024
- 2- Autorisation de dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget
- 3- Remboursement anticipé d'emprunt
- 4- Désaffectation déclassement de voies communales
- 5- Recrutement du responsable informatique de la commune

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1- Débat d'orientations budgétaires 2024

Madame THIEUX MORA présente d'abord le compte administratif prévisionnel de l'année 2023. Elle souligne le dynamisme des recettes de fonctionnement, tant fiscales que des services tarifés. Quant aux dépenses de fonctionnement, une tendance à la hausse est constatée en 2023 ; tant pour les charges courantes du fait de l'inflation que pour les dépenses de personnel du fait notamment de la hausse du point d'indice et du SMIC mais aussi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. En investissement, les dépenses au 31 décembre 2023 atteignent 4,3 millions d'€, soit un niveau supérieur à 2022. Au total, Madame THIEUX MORA annonce un excédent prévisionnel 2023 de 3,9 millions d'€. Elle rappelle aussi que Lons reste une commune très peu endettée.

Elle présente ensuite les orientations budgétaires 2024. En fonctionnement, il est proposé le gel des taux d'imposition pour la 14^e année consécutive, l'ajustement à la hausse des recettes tirées des services à la population, compte tenu de la bonne fréquentation des services mais aussi de la revalorisation de tarifs. En dépenses de fonctionnement, elle précise que la principale dépense du budget, les charges de personnel, subirait une hausse en 2024, en raison principalement des 5 points d'indice supplémentaires attribués par la loi aux agents de la fonction publique au 1^{er} janvier. Concernant les charges courantes, l'année 2024 serait marquée par une forte baisse liée à l'amélioration des prix de l'énergie. Les subventions aux associations seraient maintenues.

En matière d'investissements, elle confirme d'abord le lancement du projet de reconstruction de l'école Perrot. Concernant le projet de création de terrains de padel, elle annonce que l'augmentation des prix de la construction et la prise en compte des contraintes de l'étude acoustique conduisent à une forte augmentation de l'enveloppe financière. Dans ce nouveau contexte, il est proposé d'opter pour un nouveau projet plus large qui s'étalerait de 2024 à 2027. Il s'agirait de réaliser une nouvelle salle de sport au Complexe sportif du Moulin, d'aménager des terrains de basket et de hand près de cette nouvelle salle de sports, puis d'aménager des terrains de padel dans la salle Bellocq, ce qui permettrait de créer un pôle sports de ballon (hand, volley, basket) au Complexe du Moulin et un pôle sports de raquettes (padel, tennis) à la salle Bellocq. Madame THIEUX MORA présente ensuite les grandes lignes d'investissement proposées pour 2024 et indique qu'aucun emprunt prévisionnel ne serait prévu au budget 2024.

Madame THIEUX MORA présente enfin une prospective budgétaire 2024-2027 qui montre un scénario rassurant quant à la capacité à financer, sans augmentation des taux de fiscalité, un niveau d'investissement conséquent.

Monsieur BOURDET indique que malgré le gel des taux, les Lonsois paieront plus d'impôts locaux du fait de l'augmentation des bases fiscales. Il remarque que les droits de mutation sont à la baisse de 26% à Lons, contre 23 % au niveau national. Il incite à la vigilance sur l'évolution des dépenses courantes et notamment les dépenses d'énergie.

Concernant les investissements de voirie, il se félicite des rénovations des rues du Souvenir et Georges Lassalle mais il dit regretter le choix de jardinières au détriment de plantations en pleine terre. Plus largement, il invite à des aménagements plus sobres en consommations d'espaces naturels. Il critique le peu de place faite au vélo, et même sa dangerosité pour les vélos, dans l'aménagement récent du Chemin des vignes.

Il se dit satisfait que le projet de l'école du Bourg s'engage mais estime que la commune a perdu du temps et de l'argent sur ce dossier. Il souhaite que cette école soit pleinement intégrée avec son environnement immédiat, comma par exemple avec « le petit bois existant » dans une logique de « préservation de la biodiversité ».

Il aborde ensuite le projet de salle de sports en affirmant que son groupe la proposait depuis de nombreuses années. Il s'interroge sur la plus-value du projet proposé dans la mesure où cette nouvelle salle ne viendrait que remplacer la salle Jean René BELLOCQ, transformée en salle de padels. Il dit attendre des compléments d'information en commission « sports » pour valablement se positionner. Enfin, il s'interroge sur le coût au final de l'opération d'aménagement des anciennes pépinières Boscq. En conclusion, il préconise un budget plus ambitieux en matière environnementale et affirme qu'avec son groupe, la budgétisation serait différente.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOURDET de préciser ses éventuelles propositions.

Concernant la fiscalité locale, monsieur le Maire rappelle que les bases fiscales augmentent en vertu de la loi de finances et non de la commune. Il rappelle aussi que la pression fiscale locale a été globalement allégée ces dernières années avec la suppression de la taxe d'habitation. En ce qui concerne la baisse des droits de mutation, il souligne qu'elle a peu d'enjeu car la recette prévisionnelle au budget a toujours été très prudente et bien inférieure au réalisé. Concernant les charges courantes, il rappelle le contexte

inflationniste exceptionnel depuis l'an passé, à l'instar des primes d'assurances qui connaissent en 2024 une augmentation de plus de 66%. Pour autant, monsieur le Maire se réjouit que les travaux d'optimisation énergétique de ces dernières années aient permis à la commune de supporter la très forte augmentation des prix de l'énergie de l'an passé.

Concernant l'aménagement des rues du Bourg, il indique que les jardinières ont été placées en concertation avec les riverains ; il ajoute que les plantations en pleine terre sont privilégiées lorsque cela est possible. Il cite des exemples récents mais aussi à venir comme la côte Luchereau.

Il rejette l'idée que la ville de Lons serait « bétonnée » et au contraire il estime qu'elle reste une ville verte et agréable. Quant à la place du vélo, il indique que le réseau lonsois des pistes et chemins offre de nombreuses possibilités de déplacements doux ; il précise aussi que les aménagements de voirie sont étudiés au cas par cas au gré des contraintes techniques de terrain.

Concernant le récent aménagement d'une partie du chemin des vignes, monsieur MOUSIS indique que la présence d'un dalot, la fréquentation des bus Idelis, l'étroitesse parfois de l'emprise disponible sont autant de contraintes techniques dont il a fallu tenir compte et qui ont conduit à ce choix d'élargir les trottoirs pour une cohabitation piétons-vélos.

Monsieur BOURDET considère que le chemin des vignes aurait dû être aménagé différemment pour les vélos.

Monsieur le Maire revient sur le projet d'école du Bourg et se félicite du compromis trouvé avec les propriétaires. Concernant la construction de la nouvelle salle des sports, il assure qu'elle améliorera l'offre sportive lonsoise. Il rappelle que ce projet de salle avait été initié et étudié par le Département et la commune lors du mandat municipal 2001-2008 en lien avec le projet de l'époque d'un collège à Lons. Concernant les terrains de l'ancienne pépinière BOSCO, il indique qu'un beau projet se dessine sans mettre à mal les capacités financières de la commune.

En conclusion, monsieur le Maire se dit satisfait d'un projet de budget qui permet à la commune de s'équiper, de développer des services à la population et à toutes les catégories d'âge.

Monsieur le Maire précise que l'eau d'arrosage des jardinières du Bourg provient de la récupération d'eau de pluie au Centre Technique Municipal.

Monsieur BOURDET propose qu'il en soit de même avec l'eau d'Aqualons au lieu de l'évacuer dans le réseau d'assainissement.

Il lui est répondu qu'une réglementation bien différente encadre la récupération et l'utilisation de ce type d'eau.

2- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024

Adopté à l'unanimité

3- Remboursement par anticipation de deux emprunts

Adopté à l'unanimité

4- Désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles Impasse du Carrousel, Impasse du Laü et Boulevard de Bruxelles

Adopté à l'unanimité

5- recrutement d'un nouveau responsable du service informatique et téléphonie

Monsieur BOURDET souligne l'enjeu de la sécurité informatique.

Monsieur le Maire indique qu'il est bien pris en compte par la commune.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire déclare à 19 h la séance levée.

Secrétaire de séance



Florence THIEUX MORA

Le Maire,
Président de séance,



Nicolas PATRIARCHE